



## Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, du 19 novembre 1976

RS 0.747.331.53; RO 1988 1615

### I

#### Champ d'application le 11 juillet 2017, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Iran*	1 <sup>er</sup> septembre 2015 A	1 <sup>er</sup> décembre 2015

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation maritime internationale (OMI): [www.imo.org](http://www.imo.org) ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

### II

#### Dénonciations

Etats	Dénonciation	Prise d'effet le
Australie	31 mai 2013	1 <sup>er</sup> juin 2014
Belgique	9 octobre 2009	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Espagne	27 novembre 2006	1 <sup>er</sup> novembre 2007
Norvège	31 octobre 2005	1 <sup>er</sup> novembre 2006
Nouvelle-Zélande	12 septembre 2016	1 <sup>er</sup> octobre 2017

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 1988 1615, 1990 1564, 2005 1603, 2007 4773, 2008 4199 et 2013 2491.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

